

**NEGEV<sup>®</sup>****CERTIS**

## Traitement fongicide pour la protection des semences de céréales à paille

Composition	Fludioxonil 50 g/L (4,8 %) + Tébuconazole 10 g/L (1,0 %)
Formulation	Suspension concentrée pour traitement de semences (FS)
A.M.M.	n° 2160064

### Mode d'action - Propriétés

**NEGEV<sup>®</sup>** est un traitement de semences fongicide triple action (contact, pénétrant et systémique) contenant 50 g/L de fludioxonil et 10 g/L de tébuconazole. La complémentarité des deux matières actives permet le contrôle de très nombreuses maladies des semences de céréales à paille responsables des fontes des semis et de maladies de l'épi tel que les charbons et la carie.

### Usages et doses homologués

**NEGEV<sup>®</sup>** est homologué pour le traitement des semences. Seuls les traitements en station industrielle et en station mobile (traitement à façon) sont autorisés.

Cultures	Cibles	Doses max. d'emploi	Nombre max. d'application	D.A.R. <sup>1</sup> (jours)	L.M.R. <sup>2</sup> (mg/kg)	
					Fludioxonil	Tébuconazole
Blé (-> blé, triticale, épeautre)	Champignons autres que pythiacées -> Charbon nu, Charbon foliaire, Caries, Fusarioses ( <i>Microdochium</i> spp. & <i>Fusarium</i> spp.), Septoriose	0,1 L/q	1/an	Non applicable (DAR F)	0,01	0,3
Orge	Champignons autres que pythiacées -> Charbon nu, Charbon couvert de l'orge, Fusarioses ( <i>Microdochium</i> spp. & <i>Fusarium</i> spp.), Helminthosporioses ( <i>D. gramineum</i> & <i>D. teres</i> )	0,1 L/q	1/an		0,01	2,0
Seigle	Champignons autres que pythiacées -> Charbon foliaire, Fusarioses ( <i>Microdochium</i> spp. & <i>Fusarium</i> spp.)	0,1 L/q	1/an		0,01	0,3
Avoine	Champignons autres que pythiacées -> Charbon nu, Charbon couvert de l'orge, Fusarioses ( <i>Microdochium</i> spp. & <i>Fusarium</i> spp.)	0,1 L/q	1/an		0,01	2,0

<sup>1</sup>D.A.R. : Délai Avant Récolte. <sup>2</sup>L.M.R. : Limite Maximale de Résidus (LMRs en vigueur sont consultables sur le site de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/>).

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

## Mode d'utilisation

### Précautions :

- Avant toute utilisation du produit **NEGEV®**, s'assurer que les semences ont été au préalable parfaitement nettoyées, triées et dépoussiérées afin d'optimiser l'application et la tenue du produit sur les semences. S'assurer que l'humidité des semences est inférieure à 16%. Ne pas traiter des semences ayant une faible faculté germinative.
- Utiliser un matériel de traitement de semences professionnel et bien réglé afin d'assurer une répartition régulière du produit sur la semence. **NEGEV®** s'utilise impérativement dans des appareils professionnels destinés à l'application de produits de protection de semences.
- Porter les Équipements de Protection Individuelle (EPI) requis et détaillés dans le paragraphe correspondant.

### Préparation de la bouillie et traitement :

Pour un traitement de qualité et une couverture régulière de la semence, adapter le volume de bouillie en fonction du matériel d'application et des caractéristiques de la semence (espèce, PMG). Il est conseillé de réaliser un test préalable afin d'ajuster le volume d'eau. En règle générale, ce volume d'eau varie de 0,8 à 1,5 L/q de semences.

La préparation de la bouillie doit être réalisée selon les modalités suivantes :

- Agiter le contenu de l'emballage pour homogénéiser le produit avant emploi.
- Introduire dans la cuve de préparation, 50% du volume d'eau nécessaire (suivant la quantité de semences à protéger et le volume de bouillie choisi pour l'application).
- Démarrer l'agitation dans la cuve puis ajouter la quantité de **NEGEV®** souhaitée. Ajouter l'adjuvant de bouillie et/ou colorant et ATAS (optionnel) en respectant les ordres d'incorporation selon les recommandations d'emploi de chacun des produits.
- Compléter avec le volume d'eau nécessaire jusqu'à l'obtention du volume de bouillie souhaité.
- Lorsque le mélange est homogène, l'application peut commencer en maintenant l'agitation constante mais modérée pour ne pas générer de bulles dans la bouillie.

En fin de journée, ou à l'occasion d'arrêts supérieurs à 6 heures, vidanger les circuits.

Pour les arrêts de durée plus courte, maintenir simplement l'agitation.

### Élimination du produit et des emballages vides :

- Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve de l'appareil d'application.
- Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

## Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Il est recommandé de ne pas stocker une bouillie contenant un mélange de spécialités.

En cas d'utilisation en mélange avec un autre produit, il est obligatoire de réaliser un test préalable pour vérifier la compatibilité physique et biologique selon les conditions particulières de l'exploitation. Notre société décline toute responsabilité sur les conséquences résultant du mélange de différents produits.

Dans certains cas, l'ajout d'un ATAS peut être nécessaire pour assurer un comportement normal du mélange. Pour plus de précisions, rapprochez vous de votre contact CERTIS.

## Prévention et gestion de la résistance

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### Précautions d'emploi

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Protéger du gel et ne pas exposer le produit à des températures supérieures à 40°C.
- Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non qualifiées.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.
- Pendant toute la durée de manipulation du produit et de son application, veiller à porter une tenue de protection adaptée. Se référer au paragraphe « Équipements de protection individuelle ».
- Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application, en conformité avec la législation.
- Les semences traitées ne doivent pas être livrées à la consommation, ni servir à l'alimentation du bétail.
- Les semences traitées doivent être semées au cours de la saison d'achat.
- Ne pas laisser de bouillie prête à l'emploi dans les circuits d'application ; rincer et nettoyer soigneusement les appareils d'application aussitôt après la fin du traitement.
- Éliminer les reliquats de bouillie et les eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

### Équipements de Protection Individuelle

Pour la protection de l'opérateur, porter dans le cadre de la protection des semences dans les stations industrielles et stations mobiles (traiteurs à façon) :

- **pendant le mélange/chargement et le calibrage :**
  - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
  - une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 OU un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type 3 (PB), à porter sur le vêtement de travail précité.
- **pendant l'ensachage :**
  - des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention ;
  - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
  - une protection respiratoire certifiée minimum P2, si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières.
- **pendant le nettoyage :**
  - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
  - une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 OU un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type 3 (PB), à porter sur le vêtement de travail précité ;
  - une protection respiratoire certifiée P2 minimum.

Pour la protection du travailleur (sèmeur), porter :

- **pendant le chargement du semoir :**
  - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
  - un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type 3 (PB) à porter sur le vêtement de travail précité.
- **pendant le semis :**
  - des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention sur le semoir ;
  - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon).

- pendant le nettoyage du semoir :
  - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
  - une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 OU un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type 3 (PB), à porter sur le vêtement de travail précité.

### Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

**NEGEV®** (contient du fludioxonil et du tébuconazole)



#### ATTENTION

**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**EUH208** Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées au bout des sillons.

Délai de rentrée : non applicable (traitement de semences).

**Important : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.**

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche. Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident appeler le 01.72.11.00.03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).

® Marque déposée par une société du groupe ADAMA

### Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 20 L	-	32 bidons = 640 L	Bidon de 20 L
Cuve de 1000 L	-	1 cuve = 1000 L	Cuve de 1000 L

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Distribué par Certis Europe B.V. succursale France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – V1.1 - 07/2018